

École municipale de musique



C'est avec un réel plaisir que je m'adresse aux musiciens, actuels comme futurs, qui consulteront ce guide de l'école municipale de musique.

Depuis plusieurs années, notre commune attache une grande attention au développement de l'art et de la culture. La pratique musicale contribue pleinement à l'épanouissement personnel et permet de travailler sa curiosité comme sa rigueur. À cela s'associe le plaisir d'apprendre et de jouer d'un instrument, seul comme avec les autres.

Cette volonté de développement se traduit d'autant plus aujourd'hui avec l'ouverture des nouveaux locaux de l'école municipale de musique.

Située au sein du pôle multi activités, cette infrastructure communale participera à la promotion de l'enseignement musical, qui doit être à la portée de toutes et tous.

Élèves et enseignants pourront profiter d'installations modernes et accessibles, entièrement adaptées à l'étude et à la pratique musicale.

Je sais que l'équipe pédagogique aura à cœur d'y dispenser le meilleur enseignement possible. L'année sera aussi rythmée par l'organisation de concerts et d'auditions qui mettront en valeur le travail réalisé par les élèves et participeront à la dynamisation du centre-bourg.

Je vous invite à consulter ce guide pratique qui répondra à toutes vos questions sur l'école. Que cela puisse être le début d'une belle « carrière » musicale au sein de notre commune.

Sébastien Larcher,
Maire de Couzeix

Bien cordialement,

- ◆ L'école de musique
- ◆ L'accès à la culture pour tous
- ◆ Les cycles d'apprentissage
- ◆ Mais à quoi ça sert la formation musicale ?
- ◆ Un cursus adapté et complet
 - Le cycle d'éveil
 - Le cycle 1
 - Le cycle 2
 - Le cycle 3
 - Le parcours personnalisé
- ◆ Jardin et initiation musicale
- ◆ Choisir son instrument
- ◆ Pour les adultes
- ◆ Pour les passionnés
- ◆ Les pratiques collectives
- ◆ Les instruments enseignés
- ◆ L'équipe
- ◆ Renseignements pratiques



L'école municipale de musique de Couzeix (EDM) est un service municipal, situé à proximité du centre-ville à deux pas du groupe scolaire Jean Moulin et de la place du 8 Mai.

L'établissement est spécialisé de l'enseignement artistique et suit les directives du ministère de la Culture et de la Communication.

Il propose des activités d'enseignement musical instrumental, mais aussi de nombreuses pratiques collectives ainsi que des interventions dans le milieu scolaire dès la maternelle.

Une équipe de 14 enseignants qualifiés encadrée par une direction assure avec conviction un enseignement en constante évolution et adaptation face aux besoins et nécessités du territoire.

L'École de musique

La mission des établissements d'enseignement artistique a été redéfinie par le ministère de la Culture et de la Communication, conférant à ces institutions un rôle beaucoup plus ouvert à la population et beaucoup plus étendu dans la cité.
(musique, danse, art dramatique, arts plastiques)

Souvent associés à une image élitiste, les établissements d'enseignement artistique font peu neuve autour des actions suivantes :



- Une action de pédagogie
- Une action de rayonnement
- Une action de sensibilisation vers le public scolaire
- Une action favorisant les partenariats entre les différents acteurs (associatifs ou institutionnels) du territoire
- Une action d'information en tant que lieu ressource

L'école municipale de musique est un établissement public spécialisé de l'enseignement artistique.

Les missions de l'école sont définies comme suit :

- Donner un libre accès pour tous à l'apprentissage de la musique.
- Accompagner les élèves à une pratique musicale autonome.
- Préparer ceux qui le souhaitent à une orientation préprofessionnelle dans d'autres établissements (*convention conservatoire*).
- *Animer le territoire.*
- Permettre le développement de la pratique musicale collective.
- Collaborer avec les établissements de l'éducation nationale afin de sensibiliser les publics aux arts.
- Permettre à tous les publics d'accéder à une pratique artistique et culturelle (*enfant, adulte, personne en situation de handicap*).

L'accès à la culture pour tous

« L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, aux pratiques sportives, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté ».

Loi orientation 29 juillet 1998,
lutte contre les exclusions, article 140

« Confirmer l'éducation artistique en tant que fondement du développement équilibré des enfants, des jeunes et des apprenants de tous âges, sur le plan créatif, cognitif, émotionnel, esthétique et social »

**Conférence mondiale sur
l'éducation artistique de l'UNESCO**
Séoul 2010

« Rendre la culture accessible à tous ». Il est important de garantir que tous les individus (peu importe l'âge, le sexe, le handicap) ont le droit humain et fondamental d'accéder à la culture.

Audrey Azoulay (DG UNESCO), 22 mai 2018,
extrait de son discours d'introduction



Les cycles d'apprentissage

❖ Le découpage de l'enseignement musical

L'enseignement artistique musical est découpé en cycles d'apprentissage. Chaque cycle est composé de trois enseignements **obligatoires** :

- La discipline instrumentale
- La formation musicale (FM)
- La pratique collective

Les cycles 1 et 2 feront l'objet d'une évaluation continue puis d'un examen en fin de cycle afin de valider les savoir-faire et d'obtenir un degré de certification.



Les cycles d'apprentissage

CYCLE 3

LYCEE

CYCLE 2

COLLEGE

CYCLE 1

PRIMAIRE

CYCLE D'VEUIL

MATERNELLE/PRIMAIRE

Mais à quoi ça sert la formation musicale ?

Élément indispensable pour former un musicien la formation musicale (FM) aide à acquérir et maîtriser tous les outils nécessaires à une bonne pratique de la musique que ce soit de façon individuelle ou collective. La formation musicale est la grammaire de la musique et elle nous permet d'acquérir les compétences ci-dessous :

- Développement sensoriel (voir, entendre, toucher)
- Développement cognitif (mémoire)
- Développement fonctionnel (gestes corporelles)
- Perceptions musicales (pulsation, rythmes, sonorités, durées, intensités)
- Construction du musicien (à travers la pratique vocale , instrumentale, collective)
- Acquisition de compétences (solfège, vocabulaire lié aux pratiques artistiques, techniques instrumentales, histoire de la musique)
- Développement de la créativité (improvisation, composition)



CYCLE D'ÉVEIL

Entrée à l'école de musique	1 ^{er} année	2 ^{eme} année	3 ^{eme} année
Dès 4 ans	Jardin musical	Jardin musical	Eveil musical + « Pass découverte »
Dès 5 ans	Jardin musical	Eveil musical + « Pass découverte »	
Dès 6 ans	Eveil musical + « Pass découverte »	Passage en éveil 2	
Dès 7 ans	Eveil musical + « Pass découverte »	Passage en cycle 1	

CYCLE I - AEM

(Accessible dès l'âge de 7 ans)

Objectifs :

Choisir une discipline instrumentale

Constituer les bases de la pratique musicale et les bases culturelles

Construire sa motivation et sa méthode de travail

Découvrir les pratiques collectives

Cursus (5 ans maximum)

Discipline instrumentale +

Formation musicale +

Pratique collective

Examen instrumental +

Examen de formation musicale =

Obtention de l'Attestation d'études musicale (AEM)

CYCLE 2 - BEM

Objectifs :

Développer sa
personnalité
artistique

Accroître son
ouverture
culturelle

Acquérir les bases
d'une pratique
autonome

Tenir sa place
dans une
pratique
collective

Cursus (5 ans maximum)

Discipline instrumentale +

Formation musicale +

Pratique collective

Examen instrumental +

Examen de formation musicale =

**Obtention du Brevet
d'études musicale (BEM)**

un cursus adapté et complet

CYCLE 3 CEM

(réalisé en partenariat avec un Conservatoire)

Objectifs :

Développer un projet artistique

Accéder à une pratique autonome

Acquérir les connaissances structurées

Evoluer vers une pratique artistique en amateur

Cursus (3 ans maximum)

Discipline instrumentale +

Pratique collective

Examen instrumental =

Obtention du Certificat d'études musicales (CEM)

PARCOURS PERSONNALISÉ

Conditions d'accès :

Obtention de l'AEM

Accessible uniquement après la 1^{ère} année de cycle II de formation musicale

Parcours (reconductible sur décision du conseil pédagogique)

Discipline instrumentale (30min) +

Pratique collective ou
histoire de la musique ou pratique collective
(obligatoire)

Jardin musical et initiation musicale

- ❖ *Découvrir la musique dès l'âge de 4 à l'EDM, c'est d'abord : voir, entendre, toucher, chanter, danser...*

L'EDM réserve aux jeunes enfants (MS,GS,CP) un cycle d'éveil spécifique leurs permettant d'aborder l'environnement de la musique de façon ludique et vivante.

C'est le moment de s'initier à l'expression musicale à travers le développement sensoriel, cognitif et fonctionnel de chaque enfant.



Choisir son instrument

Afin de permettre aux enfants de choisir leur instrument, l'école municipale de musique propose aux enfants âgés de **6 ans et plus** ainsi qu'aux adultes un parcours d'essais instruments.(gratuit)

Le « **Pass découverte** » est un moment privilégié de 15 minutes entre le professeur, l'enfant et un parent permettant de découvrir et essayer un instrument de musique. C'est également l'occasion de répondre à toutes les questions des parents et des enfants.

Les familles peuvent découvrir un instrument chaque semaine, tout au long de l'année. Pour cela, il suffit de prendre contact auprès de la direction de l'établissement afin d'obtenir un rendez-vous.



De nombreux adultes fréquentent l'EDM tant pour y démarrer ou bien reprendre l'apprentissage musical.

Un cursus adulte est aménagé permettant un apprentissage diplômant ou bien personnalisé.

Cursus diplômant adulte (soit AEM, BEM, CEM)

Discipline instrumentale +	Formation musicale +	Pratique collective
----------------------------	----------------------	---------------------

Cursus personnalisé adulte (parcours personnalisé)

Discipline instrumentale +	Pratique collective ou histoire de la musique ou formation musicale (obligatoire)
----------------------------	---



Accessible à tous les usagers passionnés de musique ne désirant pas prendre de cours d'instrument (**musique hors cursus**).

L'objectif du cours est de dispenser des connaissances indispensables de l'histoire de la musique (*chronologie, grands compositeurs, connaissance des genres, des formes musicales et des répertoires...*).

L'offre : Histoire de la musique classique (*séance hebdomadaire illustrée par du contenu audio phonique et vidéo*).



Les pratiques collectives

Elles permettent aux élèves de s'épanouir dans leur progression, mais aussi aux musiciens amateurs de venir partager un moment convivial.

Chorale

Ensemble MAA

Orchestres à cordes

Musique de chambre

Ensemble à vents

Ensemble de claviers

Histoire de la musique



Les instruments enseignés

Les cordes

Violon
Guitare classique

Les vents

Flûte traversière
Saxophone
Trompette/Cornet

Musiques amplifiées

Basse électrique
Batterie
Guitare électrique/acoustique

Piano



Direction : Tony Lardet

Les cordes

Hélène Lyda-Mondésir : Violon

Nicolas Sarre : Guitare classique

Les vents

Stéphane Ruiz : Flûte traversière

Valentin Madrange : Saxophone

Jean-Marc Taboury : Trompette/Cornet

Musiques amplifiées

Valentin Madrange : Basse électrique

Eric Jaccard : Batterie

Anthony Bellingard : Guitare électrique

Edgar Nouhau : Guitare électrique

Piano

Anne Josien

Laurent Caffet

Lionel Chatard

Formation musicale et IMS

Nathalie Mathoulin

Renseignements pratiques

◆ HORAIRES

L'EDM dispense l'ensemble de ses cours du Lundi au Samedi (selon le calendrier scolaire).

La direction de l'établissement est joignable par courriel (ecole.musique@couzeix.fr) ou par téléphone 06 17 99 85 98, soit sur rendez-vous.

◆ RE-INSCRIPTIONS

Les réinscriptions de nos élèves sont ouvertes à la fin de l'année scolaire (aux alentours du mois de mai).

◆ NOUVELLES INSCRIPTIONS

Elles s'effectuent du mois de juin au mois de septembre, en fonction des places disponibles.

N'hésitez pas à nous contacter pour un renseignement personnalisé.



Ecole municipale de musique de Couzeix

1 Allée des jardins 87270 COUZEIX

ecole.musique@couzeix.fr

05.55.92.20.14 - 06.17.99.85.98

www.couzeix.fr

Liste des acronymes

AEM : Attestation d'études musicales (examen de fin de cycle 1)

BEM : Brevet d'études musicales (examen de fin de cycle 2)

CEM : Certificat d'études musicales (examen de fin de cycle 3)

CP : Cours préparatoire

EDM : Ecole de musique

FM : formation musicale

IMS : Intervention milieu scolaire

GS : Grande section

MS : Moyenne section

PP : Parcours personnalisé